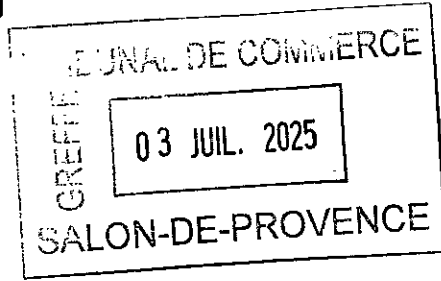


Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/09/2025 - B2025/006647 - 1996 B 00490 - 408 086 700 -
EUROFOS



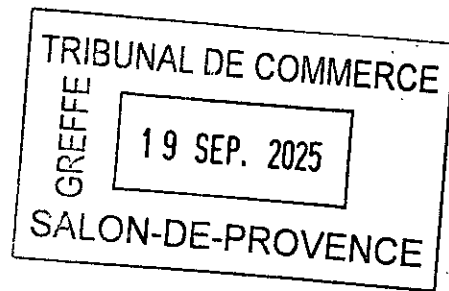
PKF
Arsilon



*certifié conforme
à l'original*

Liasse fiscale Déclarant

EUROFOS



GRAVELEAU Terminal Conteners

13270 FOS SUR MER

Exercice clos le 31/12/2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	4
0.3	2065INT - Entreprise dans le champ d'application de l'imposition minimale mondiale des groupe	5
0.4	2050 Bilan actif	7
0.5	2051 Bilan passif	8
0.6	2052 Compte de résultat	9
0.7	2053 Compte de résultat (suite)	10
0.8	2054 Immobilisations	12
0.9	2055 Amortissements	13
0.10	2056 Provisions inscrites au bilan	14
0.11	2057 Etat des créances et dettes	16
0.12	2058-A Détermination résultat fisc.	17
0.13	2058-B Déficit prov. non déduct.	18
0.14	Provisions non déductibles	19
0.15	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	20
0.16	2059-A Détermin. plus moins-values	21
0.17	2059-B Affectation plus values C/T	23
0.18	2059-C Suivi des moins values L/T	24
0.19	2059-D Affectation plus values L/T	25
0.20	2059-E Détermination VA produite	26
0.21	2059-F Capital social	27
0.22	2059-G Filiales	28
0.23	Détail des charges constatées d'avance	29
0.24	CA17PROREC - Produits à recevoir	30
0.25	CA18CHAPAY - Charges à payer	31
0.26	CA20CHAAVA - Charges constatées d'avance	32
0.27	CA21PROAVA - Produits constatés d'avance	33



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL EUROFOS	
SIRET	4 0 8 0 8 6 7 0 0 0 0 2 3
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
GRAVELEAU Terminal Conteners	
13270 FOS SUR MER	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

B ACTIVITÉ	Activités exercées	Manutention portuaire	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	--------------------	-----------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit 1120769
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas):		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	<input checked="" type="checkbox"/> NAVISION
Examen de conformité fiscale	

<input type="checkbox"/> Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
PKF ARSILON CONSEIL 8 Rue Euthymènes 13001 Marseille	
Tél:	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: Fos sur Mer
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :	Qualité et nom du signataire: M FOURNIER Enguerrand - Directeur F. Signature :



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SARL EUROFOS

31122024

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3		4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

Exercice fiscal de référence		Date d'ouverture	01/01/2024	Date de clôture	31/12/2024
I ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2256-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
		Siren			
		Nom			
		Adresse			
		N° d'identification			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
		Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse/Siren	
				N° d'identification	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
		Désignation / Siren	DP WORLD LIMITED JEBEL ALI FREE ZONE		
		État de résidence	PO 17000 DUBAI EMIRATS ARA		
		N° d'identification	0226		
II ENTITÉS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)					
1. Indiquez si vous êtes dans le champ de l'article 223 VL du CGI ou vous sortez du champ de l'article 223 VL du CGI, au titre de l'exercice déclaré					
				Dans le champ de l'article 223 VL du CGI	
2. Indiquez, si vous êtes, au sens des règles de l'imposition minimale mondiale des groupes :					
- l'entité mère ultime		Entité constitutive autre que l'entité mère ultime			
- une entité constitutive autre que l'entité mère ultime					
Si vous n'êtes pas la mère ultime, veuillez indiquer le nom, l'État ou le territoire et le SIREN et / ou numéro d'identification fiscale de l'entité mère ultime		Nom / Siren	DP WORLD LIMITED JEBEL ALI FREE ZONE		
		État ou territoire	PO 17000 DUBAI EMIRATS ARA		
		N° d'identification	1005237711200001		
		Date d'ouverture de l'exercice	01012024		
		Date de clôture de l'exercice	31122024		
3. Si vous déposez au titre de cet exercice la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case ci-contre					
Sinon, veuillez indiquer le nom, l'État ou le territoire et le SIREN de l'entité constitutive qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d'informations au nom de votre entité		Nom / Siren	DP WORLD LIMITED JEBEL ALI FREE ZONE		
		État ou territoire	PO 17000 DUBAI EMIRATS ARA		
		N° d'identification	1005237711200001		
Vous déposez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case					

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer, le nom, l'adresse, et le numéro d'identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe situées en France.

	Nom	Adresse	N° SIREN	NIF

5. Si vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l'impôt complémentaire (art. 1679 *decies* du CGI), cocher la case ci-contre

<p>Le cas échéant, indiquer le nom, l'adresse et le numéro SIREN de l'entité constitutive qui est désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l'impôt national complémentaire (INC) et de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBI) (Précision : concernant l'impôt complémentaire dû au titre de la règle d'inclusion du revenu (RIR), chaque entité constitutive redevable doit déposer elle-même un relevé de liquidation et s'acquitter du montant dû).</p>	Nom	
	Adresse	
	N° SIREN	

Si vous déposiez un relevé de liquidation au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case ci-contre

--	--	--

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : GRAVELEAU Terminal Containers 13270 FOS SUR MER Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 4 0 8 0 8 6 7 0 0 0 0 2 3 Néant

				Exercice N clos le, <u>31/11/2014</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2624664	536622	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	35764	35764	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	12557951	9632039	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8801247	3838220	
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY		3765824	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG		930182	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		1046492	
TOTAL (II)		BJ	BK	23983863	19785146	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	HL	BM	197388	4519303
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	579531	12688320
		Autres créances (3)	BZ	CA		2717032
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		5005691
Disponibilités		CF	CG		19188426	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		734251	
	TOTAL (III)	CJ	CK	776919	44853025	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	24760783	64638171	
Renvois : (1) Dont droit au bail :						
Clause de réserve de propriété : *						
Immobilisations :						
Stocks :		CP		930182		
Créances :					CR	
					579531	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL EUROFOS	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N 31122024	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..1.000.000..)	DA	1000000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	47
	Report à nouveau	DH	42339724
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-2459822
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (II)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		TOTAL (III)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1853645
	Provisions pour charges	DQ	
		TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13515742
	Dettes fiscales et sociales	DY	5627506
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1120697
	Autres dettes	EA	1540629
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	21804576
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	64638171
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	21804576	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
		services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	-dotations aux amortissements (14)*		GA
			-dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Désignation de l'entreprise		SARL EUROFOS		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	57		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1078558		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1078616		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	80449		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	830865		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	1643645		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2554960		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	-1476344	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	99561652	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	102021475	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	-2459822	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	3650334		
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9) Dont transferts de charges		A1	492545		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Détail en annexe						
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS

Exercice N, clos le : 31/12/2024

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	80449
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	830865
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	1643645
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	2554960
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	57
Produits des cessions d'éléments d'actif	1078558
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	1078616
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise		SARL EUROFOS		31122024		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	135754		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui		KM	KN	KO	1707585	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		KP	KQ	KR	105577	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX		
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD	221230	
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG	1151051	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes		LK	LL	LM	4545854		
	TOTAL III		LN	LO	LP	7731298		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T			
	Autres participations		8U	8V	8W			
	Autres titres immobilisés		IP	IR	IS			
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV	79069		
	TOTAL IV		IQ	IR	IS	79069		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	ØH	ØJ	7946121		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	IV	IW	IX	3197051	
CORPORELLES	Terrains		IP	IX	IY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	21285660
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS	MG	MH	MI	904329
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR	589720
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU	2455622
		Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW	MX	9594125
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	3765824	
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI	38595282	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	1976675	
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	1976675	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	ØM	43769009	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SARL EUROFOS** 31122024 Néant

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	2351067		PF	273596	PG		PH	2624664
TOTAL I		RK	2351067	RM	273596	RN		RO	2624664
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	11855015	PS	1811754	PT	1291268	PU	12375501
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	112895	PW	69554	PX		PY	182449
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	448095	QI	91225	QJ	72561	QK	466759
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1651159	QM	248887	QN		QO	1900046
	Emballages récupérables et divers	QP	5779397	QR	655044	QS		QY	6434441
TOTAL II		QI	19846563	QV	2876465	QW	1363829	QX	21359199
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		WV	22197630	WP	3150062	WQ	1363829	WR	23983863

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	RB	RO		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2	X3	X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL					NM						NO	
TOTAL III	NL					NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW											NZ	
Total général non venant (NS + NT + NU)					NY								
Total général non venant (NW - NY)													

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Édité à Paris le 15/05/2010

Désignation de l'entreprise		SARL EUROFOS		31122024		Neant <input type="checkbox"/>		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
		1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	210000		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	1643645		
	TOTAL II	5Z	TV	1738945	TW	15300	TX	1853645
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	6Z	63	64	65		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	66	67	68	69		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	197388		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	579531		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	237080	TZ	458331	UA	776919
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	1976025	UC	473631	UD	2630565
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	332380	UF	473631			
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ	1643645	UK				
Titres mis en équivalence . montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

Édité à partir de Losp-V&E&C

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	1046492	UV	UW	1046492	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	579531		579531		
	Autres créances clients		UX	12688320	12688320			
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * / antérieurement constatée * UO		ZI	930182	930182			
	Personnel et comptes rattachés		UY	9856	9856			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	34974	34974			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2499048	2499048		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	173151	173151			
	Charges constatées d'avance		VS	734251	734251			
	TOTAUX			VT	18695810	VU	17069787	VV
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	58425				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	26476				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13515742	13515742				
Personnel et comptes rattachés		8C	2707261	2707261				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2440853	2440853				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	200615	200615			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	278775	278775			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1120697	1120697				
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1540629	1540629				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	21804576	VZ	21804576		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise SARL EUROFOS		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le 13/11/2012		
I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	9952
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3307
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	1848089	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	37828	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				IT	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0%				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs { Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Régime d'imposition particuliers et impositions différées		Régime d'imposition particuliers et impositions différées			WQ
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3*** et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
TOTAL I					WR	1899176
II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.*						WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs					WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WP
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WW
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					IB
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY
Majoration d'amortissement *						XD
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*					XF
	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindécies A)	HT		Entreprises nouvelles (art.44 sexies A)	L2	
	ZFU - TE (art. 44 octies A)	OV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)	PP		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	1F	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)						PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables { Bénéfice (I moins II) Déficit (II moins I)					XI	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	XO
						1120768
						1120768

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

d'v. n. b. de l'ur. p. 55 - 34

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS		31122024		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	120974
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	120974
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	1120768
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	1241742
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT	1728413
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
Voir annexe		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges			1722678	83000
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
C3S		9K	125411	9L 128248
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer			125411	128248
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	1848089	YO 211248
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	41786994	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	552730		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	42339724		Report à nouveau	ZG		42339724					
										TOTAL II		ZH	42339724
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	28583439				YQ	8257489					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	49876764					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	1708797				XQ	1708797					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	681333					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	671663					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	4504				ST	11362920					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	64301479	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	243330					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS					9Z	638480					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	881811	
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	238822					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	13317241					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						OB	13426835					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%			
	- Numéro de centre agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-C prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH			
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <u>SARL EUROFOS</u>		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme (A)	Long terme (B)			Plus-value taxable à 19 % (1) (C)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale		-903627				
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total) algébrique		-903627				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total) algébrique						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❸.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❹.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Édité à partir de Lcsp V5.3.06

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFOS Néant

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SARL EUROFOS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01012024		et clos le: 31122024	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	235
Dont apprentis		YF	5
Dont handicapés		YG	9
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	97522007
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	97522007
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1310
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	271978
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	369855
Revenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	643144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	6726778
Variation négative des stocks		OQ	95390
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	56649545
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	117512
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OY	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	63589227
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			34575924
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	34575924
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	97522007
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	235
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	109233068
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation		GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

N° SIRET 4080867000023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL EUROFOS

ADRESSE (voie) GRAVELEAU Terminal Containers

CODE POSTAL 13270 VILLE FOS SUR MER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	8000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	8000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Entrée en vigueur de L n° 1637 du 29/12/2006

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 0 8 0 8 6 7 0 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL EUROFOS

ADRESSE (voie) GRAVELEAU Terminal Containers

CODE POSTAL 13270 VILLE FOS SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Édité par l'Institut de la Loi n° 53-116

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Eurofos
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : Terminal conteneurs – Darse 2 – Secteur Graveleau – 13270 FOS SUR MER
408 086 700 RCS Salon de Provence

Décisions de l'Associé unique de la Société du 25 juin 2025

Je soussigné, Claus ELLEMANN-JENSEN, agissant en qualité de Président de Fos Hold Co, SAS au capital de 286 997,84 Euros dont le siège social est situé Terminal conteneurs – Darse 2 – Secteur Graveleau – 13270 FOS SUR MER, immatriculée au RCS de Salon de Provence sous le numéro 913 306 544, ladite société (ci-après « l'Associé Unique »), étant associé de la Société a pris les décisions suivantes, étant précisé que la société ERNST & YOUNG AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

PREMIERE DECISION : Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Gérant et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes annuels de l'exercice tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de 2 459 822 euros.

L'Associé Unique donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION : Affectation du résultat

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant de la Société, décide d'affecter la perte de 2 459 822 € que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

Le compte «Report à nouveau» de 42 339 725 € se trouvera ainsi porté à 39 879 902 €.

Ainsi les capitaux propres après affectation du résultat se présenteront de la manière suivante :

- Capital social :	1 000 000 €
- Réserve légale :	100 000 €
- Autres réserves :	48 €
- Report à Nouveau :	39 879 902 €
- => Capitaux propres	40 979 950 €

Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun bénéfice n'a été distribué à l'Associé unique au titre des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2023. Concernant l'exercice 2022, un dividende de 12 000 000 € a été distribué par décision de l'Associé unique en date du 15 décembre 2022 par prélèvement sur le poste « Report à nouveau ».

TROISIEME DECISION : approbation des conventions

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L.223-19 et suivants du Code de commerce, conclue ou poursuivies durant l'exercice, l'Associé unique prend acte de la signature d'un contrat de prestations de service et de son avenant n°1 avec la société DP WORLD LOGISTICS France, société par actions simplifiée à Associé unique, immatriculée sous le SIREN 987802113 RCS Bobigny, dont le siège social est situé 14 RUE DE LA BELLE BORNE 95723 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX, au titre de l'exercice 2024.

QUATRIEME DECISION : pouvoirs pour formalités

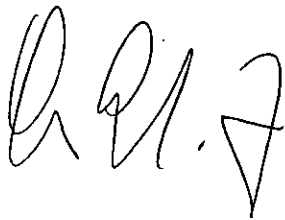
L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou une copie des présentes, et notamment à FormulaJuris, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres où besoin sera.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

Fos HoldCo

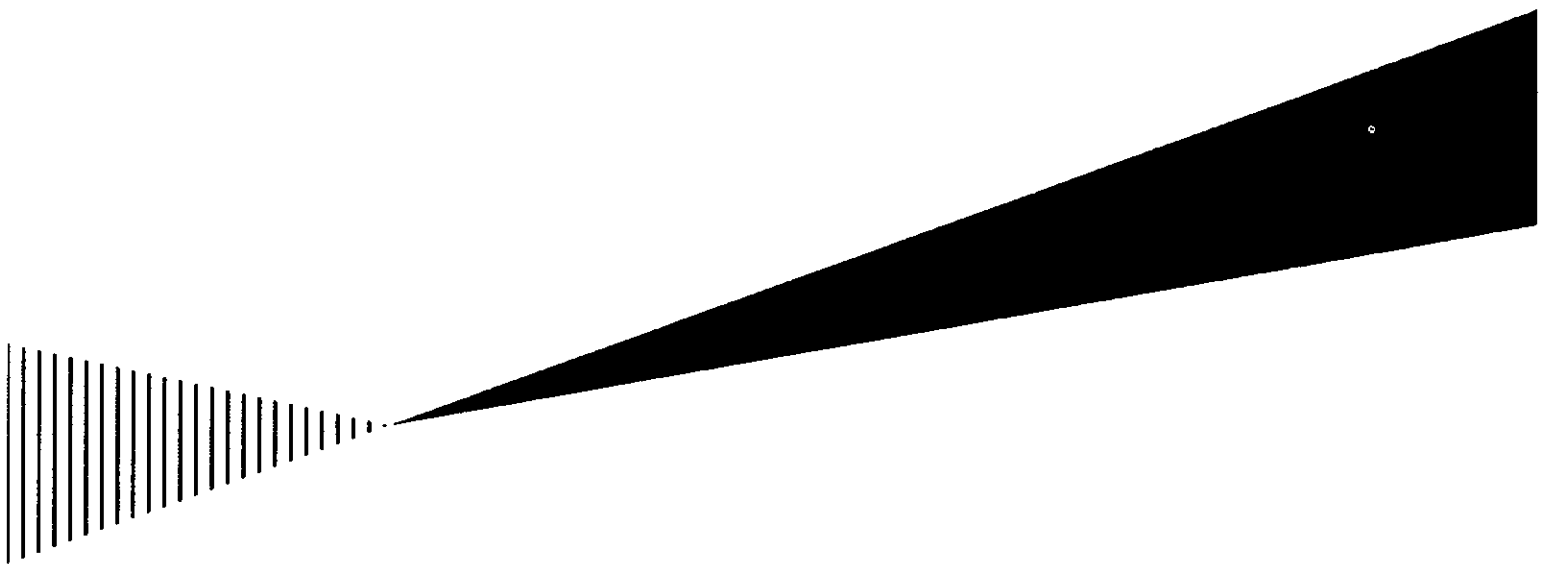
Représentée par

Monsieur Claus Ellemann-Jensen



Certifié conforme
à l'original

APL



Eurofos

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

Eurofos

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Eurofos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eurofos relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

▣ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▣ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 11 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PYC', written in a cursive style.

Pierre-Yves Chardin



PKF
Arsilon

Comptes annuels

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	3 161 286	2 624 664	536 622	674 464
		Fonds commercial (1)	35 764		35 764	35 764
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	3 197 051	2 624 664	572 386	710 229	
	Immobilisations corporelles	Terrains	22 189 990	12 557 951	9 632 039	10 496 787
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels		12 639 468	8 801 247	3 838 220	3 461 095	
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes	3 765 824		3 765 824	2 669 137		
TOTAL	38 595 282	21 359 199	17 236 083	16 627 020		
Immobilisations financières ²⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	930 182		930 182	898 233	
Autres immobilisations financières	1 046 492		1 046 492	1 036 271		
TOTAL	1 976 675		1 976 675	1 934 504		
Total de l'actif immobilisé		43 769 009	23 983 863	19 785 146	19 271 755	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	4 716 691	197 388	4 519 303	4 342 715
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL	4 716 691	197 388	4 519 303	4 342 715	
	Avances et acomptes versés sur commandes					55 741
	Créances ³⁾	Clients et comptes rattachés	13 267 852	579 531	12 688 320	11 627 960
		Autres créances	2 717 032		2 717 032	5 117 009
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	15 984 884	579 531	15 405 353	16 744 970		
Divers	Valeurs mobilières de placement	5 005 691		5 005 691	2 000 000	
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	19 188 426		19 188 426	18 469 889		
TOTAL	24 194 117		24 194 117	20 469 889		
Charges constatées d'avance		734 251		734 251	882 780	
Total de l'actif circulant		45 629 945	776 919	44 853 025	42 496 097	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		89 398 954	24 760 783	64 638 171	61 767 852	
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				930 182	898 234	
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				579 531	800 782	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	100 000	100 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	47	47
	Report à nouveau	41 786 994	41 786 994
	Résultats antérieurs en instance d'affectation	552 730	552 730
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-2 459 822	552 730	
Situation nette avant répartition	40 979 950	43 439 772	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	40 979 950	43 439 772	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	1 853 645	130 000
	Provisions pour charges		
Total	1 853 645	130 000	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total		
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 515 742	11 150 036
	Dettes fiscales et sociales	5 627 506	4 972 869
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 120 697	1 139 468
Autres dettes	1 540 629	935 705	
Instruments de trésorerie			
Total	21 804 576	18 198 079	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	21 804 576	18 198 079	
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	64 638 171	61 767 852	
Crédit-bail Immobilier			
Crédit-bail mobilier	8 257 489	11 935 392	
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	21 804 576	18 198 079	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs			

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises					
	Production vendue : - Biens	817 733		817 733	895 133	
	- Services	96 704 273		96 704 273	97 871 006	
	Chiffre d'affaires net	97 522 007		97 522 007	98 766 140	
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation			-40 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			966 177	937 415	
	Autres produits			1 310	114	
	Total			98 449 495	99 703 670	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats					
	Variation de stocks					
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			4 433 977	4 151 983	
	Variation de stocks			-176 587	-75 952	
	Autres achats et charges externes (3)			64 301 479	64 990 544	
	Impôts, taxes et versements assimilés			881 811	905 583	
	Salaires et traitements			17 379 826	16 729 080	
	Charges sociales			9 070 486	8 774 304	
	Dotations amortissements			3 115 799	2 984 346	
	- sur immobilisations provisions					
	Dotations d'exploitation			237 080	417 113	
	- sur actif circulant			95 300	83 000	
	- pour risques et charges					
Autres charges			117 512	2 422		
	Total			99 456 685	98 962 426	
	Résultat d'exploitation		A	-1 007 190	741 243	
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)					
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change			12	231	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			33 528	5 182		
	Total			33 541	5 414	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)					
	Différences négatives de change			9 828	3 456	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			9 828	3 456	
	Résultat financier		D	23 712	1 957	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)				E	-983 477	743 201

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57	40 983
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 078 558	5 767
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	1 078 616	46 750
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	80 449	266 568
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	830 865	313
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 643 645	
	Total	2 554 960	266 881
Résultat exceptionnel		F	
		-1 476 344	-220 131
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
			-29 660
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			
		-2 459 822	552 730
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	3 650 334	4 650 753
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



PKF
Arsilon

SARL EUROFOS

Annexe aux comptes annuels

**Date de clôture :
31/12/2024**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 64 638 172 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 2 459 822 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par des perturbations majeures liées aux conflits en mer Rouge. De nombreux navires ont contourné l'Afrique plutôt que d'emprunter le canal de Suez, entraînant une absence d'activité pendant plusieurs semaines en début d'année. Malgré un rattrapage progressif, cette situation a conduit à une baisse de volume de -7 % par rapport à 2023.

Toutefois, cette diminution d'activité a été partiellement compensée par une diversification stratégique, notamment avec le développement de la manutention automobile. Grâce à cette adaptation, la baisse du chiffre d'affaires a été limitée à -1 %.

Un élément structurant pour l'avenir du terminal a été le renouvellement de la concession portuaire sud, garantissant ainsi la pérennité de l'exploitation. Cette reconduction permet d'envisager positivement le développement du terminal avec la mise en place de nouveaux financements à partir de 2025.

En termes de volumes, le trafic moyen s'est stabilisé après les perturbations de début d'année, bien que la dynamique de reprise reste modérée.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

A la suite d'un changement de logiciel comptable les arrondis sur l'exercice N-1 peuvent différer à l'unité.

Opérations en devises :

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant en date du 11/06/2025.

3. Informations relatives aux postes du bilan

3.1. Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	3 061 297	135 754	-	3 197 051
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	21 665 946	1 707 586	2 087 871	21 285 661
	Inst. gales, agenctes et am. des constructions	798 752	105 578	-	904 330
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	662 282	-	72 562	589 721
	Matériel de bureau et mobilier informatique	2 234 392	221 230	-	2 455 622
	Emballages récupérables et divers	8 443 074	1 151 051	-	9 594 125
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	2 669 138	4 545 854	3 449 167	3 765 824
	TOTAL III	36 473 584	7 731 299	5 609 600	38 595 283
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	1 934 505	79 069	36 898	1 976 676
TOTAL IV	1 934 505	79 069	36 898	1 976 676	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	41 469 386	7 946 122	5 646 498	43 769 010	

Fonds commercial

Le fonds commercial correspond au rachat par la Société SOMOTRANS et d'EUROFOS SNC pour un montant de 35 764 euros.

Immobilisations financières

En 2024, la société a versé 58 425 euros au titre de l'effort construction et a obtenu le remboursement pour 26 476.

3.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- * Constructions : 5 à 17 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 15 ans
- * Installations techniques : 1 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 10 ans
- * Matériel informatique : 1 an à 10 ans
- * Mobilier : 10 ans

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II	2 351 068	273 597	-	2 624 664
Terrains	-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-
	Sur sol d'autrui	11 855 015	1 811 754	1 291 268
	Inst. gales, agcts et amgts constructions	112 896	69 554	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-
	Matériel de transport	448 096	91 226	72 562
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 651 159	248 887	-
	Emballages récupérables et divers	5 779 397	655 044	-
TOTAL III	19 846 563	2 876 466	1 363 830	21 359 199
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)	22 197 631	3 150 062	1 363 830	23 983 863

3.1.3. Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	2 351 068	273 597	-	-	-	2 624 664
Corporelles	19 846 563	2 876 466	-	1 363 830	-	21 359 199
Financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	22 197 631	3 150 062	-	1 363 830	-	23 983 863

3.2. Actif circulant

3.2.1. Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3.2.2. Tableau des dépréciations de l'actif circulant

Rubriques	<i>Situations et mouvements</i>				<i>Dépréciations à la fin de l'exercice</i>
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		
Stocks	197 389	-	-		197 389
Créances	800 782	237 080	458 331		579 531
Autres	-	-	-		-
TOTAL	998 171	237 080	458 331		776 920

Ventilation par nature des dépréciations de l'actif circulant

	Dotations	Reprises
Exploitations	237 080	458 331
Financières		
Exceptionnelles		

3.3. Autres informations sur l'actif

3.3.1. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	1 046 493	-	1 046 493	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	579 531	-	579 531	
	Autres créances clients	12 688 321	12 688 321	-	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	930 183	930 183	-
	Personnel et comptes rattachés		9 857	9 857	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		34 975	34 975	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	2 499 049	2 499 049	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		173 151	173 151	-
	Charges constatées d'avance		734 251	734 251	-
	TOTAL		18 695 811	17 069 787	1 626 024
Prêts Accordés en cours d'exercice			58 425		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			26 476		

3.3.2. Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	734 251		

Les charges constatées d'avance correspondent à des factures réceptionnées et payées sur l'exercice dont les prestations couvrent l'exercice à venir.

Il s'agit principalement des redevances de crédits-bails et amodiations.

3.3.3. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	649 523
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	106 497
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	756 020

3.4. Passif

3.4.1. Capitaux propres

Capital social

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	8 000	125
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	8 000	125

Variation des capitaux propres

Libellés	Début exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Capital	1 000 000		-	-	1 000 000
Réserves, primes et écarts	100 048		-	-	100 048
Report à nouveau	41 786 995	552 730			42 339 725
Résultat	552 730	-552 730	-	-2 459 822	-2 459 822
Subventions d'investissement	-		-	-	-
Provisions réglementées	-		-	-	-
Autres	-		-		-
TOTAL	43 439 773			-2 459 822	40 979 951

Décision de l'assemblée générale du 19 juin 2024

3.4.2. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice (1) (2)	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques	130 000	95 300	15 300	210 000
Provisions pour charges	-	1 643 645	-	1 643 645
TOTAL	130 000	1 738 945	15 300	1 853 645

Ventilation par nature des provisions

	Dotations	Reprises
Exploitations	95 300	15 300
Financières		
Exceptionnelles	1 643 645	
TOTAL	1 738 945	15 300

Provisions pour risques et charges

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	130 000	95 300	15 300	210 000
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	1 643 645	-	1 643 645
TOTAL	130 000	1 738 945	15 300	1 853 645

3.4.3. Autres informations sur le passif

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		13 515 742	13 515 742	-	-
Personnel et comptes rattachés		2 707 262	2 707 262	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 440 854	2 440 854	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	200 615	200 615	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	278 776	278 776	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 120 698	1 120 698	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		1 540 629	1 540 629	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		21 804 576	21 804 576	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice					-
Emprunts remboursés en cours d'exercice					-
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture					-



Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	1 084 351
Charges sociales provisionnées	601 773
Charges fiscales provisionnées	42 290
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	2 774 201
RRR à accorder, avoirs à établir	696 936
Participation des salariés	-
Personnel	1 283 578
Sécurité sociale	559 718
Autres charges fiscales	147 668
Divers	264 163
TOTAL	7 454 675



3.5. Informations relatives aux postes du compte de résultat

3.5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Secteurs d'activité	2024
NAVIRES	71 963 546
BARGES	985 197
CONVENTIONNEL	291 364
STORAGE	20 511 044
CFS	1 676 384
RORO	1 059 323
AUTRES	1 035 149
Chiffre d'affaires	97 522 007

3.5.2. Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	63 764
Au titre d'autres prestations	
TOTAL	63 764

3.5.3. Résultat financier

Opérations de l'exercice	Charges	Produits
Différence de change	9 828	13
Valeur Mobilière de Placement		33 529
TOTAL	9 828	33 542

3.5.4. Charges et produits exceptionnels

Opérations de l'exercice	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	37 828	
Cessions de Biens	830 866	1 078 558
Divers	1 686 267	58
TOTAL	2 554 961	1 078 616

3.5.5. Transferts de charges

Nature	Exploitation
Exploitation	492 546
Financier	
Exceptionnel	
TOTAL	492 546

3.6. Autres informations

Effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Personnel salarié
Cadres	34
Administratifs	41
Maintenance	76
Docker	84
TOTAL	235

3.7. Fiscalité

Le déficit fiscal d'EUROFOS au 31/12/2024 est de 1 120 769 €.

4. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée.

5. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

5.1. Engagements financiers donnés

Nature d'engagements	Donnés
Caution -Caisse de compensation de Congés Payés	856 000
Caution -GEMFOS	7 716 000
Caution -GPMM	195 000
Caution -GEMFORM	342 000
TOTAL	9 109 000

5.2. Les engagements de retraites et avantages assimilés

La convention collective de l'entreprise SARL EUROFOS, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite est déterminée en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Au 31 décembre 2024, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans pour IFC, 62 ans pour amiante et pénibilité
- Taux d'actualisation : 3.25 %
- Taux de revalorisation des salaires : 2.5 %

Le montant total estimé de ces coûts est de 5 796 K€ au 31 décembre 2024.

Engagements pris en matière de crédit-bail

La Société a obtenu un cautionnement solidaire, personnel et indivisible de la part de PortSynergy Projects au titre des obligations de paiement et de remboursement de toutes sommes dues aux crédits-bailleurs dans le cadre du financement des 15 cavaliers.

La Société a obtenu de la société PortSynergy Projects l'engagement de poursuite de location du matériel objet du crédit-bail en date du 5 février 2021 dans le cadre du financement en crédit-bail de 20 cavaliers.

Les redevances HT restant dues sur les opérations de crédit-bail mobilier est de 8 257 490 euros.

	FINANCEMENT
20 CAV-Loyers	18 084 000,00
15 CAV-Loyers	10 499 439,00
Total	28 583 439,00

	CUMUL EXERCICES ANTERIEURS
20 CAV-Loyers	7 999 074,59
15 CAV-Loyers	10 552 967,21
Total	18 552 041,80

	EXERCICE 2024
20 CAV-Loyers	2 899 951,56
15 CAV-Loyers	401 482,62
Total	3 301 434,18

	APLUS D'UN AN
20 CAV-Loyers	8 257 489,56
15 CAV-Loyers	
Total	8 257 489,56

6. Événements postérieurs à la clôture

Aucun élément significatif post clôture

